

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2025 à L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 09

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 21.

Laure CARAMARO a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	Clohars-Fouesnant	La Forêt-Fouesnant	Fouesnant	Gouesnac'h	Pleuven	Saint-Evarzec
Présents						
Christian PENNANECH* Liesbeth VAN HORNE* Jean-Christophe CORBEL* Anne BOURBIGOT* Christophe LABORY	Michel LAHUEC Yannick CONNAN Gilberte LE NAOUR	Daniel GOYAT Marie-Françoise COSQUERIC Robert LE NAY Audrey LE MOINE Marie HELAOUET	Roger LE GOFF Laure CARAMARO Bruno MERRIEN Laurent LE CAIN Christine JAN Gildas CORNEC Vincent ESNAUT	Jean-Pierre MARC Pierre-Yves GUILLERMOU	David DEL NERO Corinne MARTIN Mona CASELLINO	René ROCUET Jérôme GOURMELEN
Absents excusés						
*ont quitté la séance à 19h09 après le vote de la délibération 08			Cécile TABARLY (procuration à Roger LE GOFF) Cindy BACCON (procuration à Gildas CORNEC) Maxime SIMON (procuration à Bruno MERRIEN)	Stéphanie MONOT Thierry DIMET	Christian RIVIERE (procuration à David DEL NERO)	Gabrielle COSQUERIC (procuration à René ROCUET) Céline SIMONOU (procuration à Jérôme GOURMELEN) André GUILLOU
Nombre de conseillers présents – jusqu'à la délibération 08			27	Nombre de conseillers votants		33
Nombre de conseillers présents – à partir de la délibération 09			29	Nombre de conseillers votants		29

REVISION DU SCOT DE L'ODET

Par courrier du 4 juillet dernier, la Présidente du SYMESCOTO sollicite l'avis de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais en tant qu'EPCI et Personne Publique Associée (PPA) pour rendre un avis sur le projet de révision du SCOT de l'Odet arrêté par le comité syndical le 1^{er} juillet 2025.

La révision a été prescrite en 2022 afin d'actualiser le SCOT en vigueur qui avait été arrêté en 2012 et afin d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires en particulier, la loi « Climat et Résilience » du 21 août 2021.

Les documents du SCOT

Suite à la publication de l'ordonnance de modernisation des SCoT en 2020, le document se compose désormais de deux parties principales et d'annexes :

1. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui constitue le projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans.
2. Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui définit des orientations localisées et parfois chiffrées autour de 3 grands thèmes : développement économique, agricole et commerce / logement, mobilités, équipements et services / transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles. Le DOO fixe des orientations applicables aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale, au travers de son document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL).
3. Les annexes : diagnostic, évaluation environnementale...

Le projet du SCoT révisé

Le PAS repose sur 5 ambitions :

- Renouveler l'attractivité des villes et des bourgs
Le territoire s'inscrit dans l'objectif d'accueillir de nouveaux habitants partout sur le territoire pour renouveler la population active et familiale et conforter les dynamiques économiques, la création d'emplois ainsi que l'accessibilité multimodale du territoire. Le territoire vise également à affirmer la ville-centre de Quimper, de Fouesnant et de Briec comme des pôles résidentiels, économiques et de services.
- Conforter l'armature territoriale face à de nouveaux enjeux
Le territoire vise à faire des centres-villes et centres-bourgs des lieux multifonctionnels, apaisés et prioritaires vis-à-vis des mobilités douces. Il priorise également la requalification du cadre de vie vis-à-vis des politiques d'aménagement des espaces publics.
- Adopter des modèles de développement sobres en foncier
Le territoire vise à adapter son développement foncier pour atteindre l'objectif ZAN à l'horizon 2050 via la production de formes d'habitat plus denses en mobilisant les opportunités dans les tissus urbains, en conciliant développement économique et sobriété foncière et en engageant une démarche vertueuse dans l'évolution des secteurs d'implantation périphérique (SIP).
- Préserver les ressources naturelles : eau, sols et biodiversité
La préservation des espaces naturels, des paysages et des ressources du territoire est au centre de la stratégie du SCoT, en accord avec les objectifs de développement foncier du territoire. Le territoire vise à renforcer la fonctionnalité globale des milieux à forte fonctionnalité écologique.

- Rendre le territoire résilient au changement climatique

Le territoire vise à adopter une stratégie globale pour adapter le territoire aux effets du changement climatique, anticiper les risques les plus prégnants du territoire et développer les énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité, des besoins alimentaires et des paysages.

Le DOO transcrit ces ambitions au travers d'orientations, d'objectifs et de prescriptions organisés selon 14 chapitres thématiques et avec lesquels les PLU et/ou les PLU(i) devront se mettre en compatibilité d'ici le 24 février 2028.

L'ensemble des documents composant le projet de révision du SCOT de l'Odet est joint en annexe.

En tant que membre du SYMESCOTO, la CCPF a été étroitement associée tout au long de la démarche. Les enjeux du territoire ont ainsi été intégrés au projet.

Le projet a par ailleurs été présenté aux élus locaux et au grand public aux principales étapes clés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (un vote contre : Vincent ESNAULT), décide :

→ de donner un avis favorable sur le projet du Scot de l'Odet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF



Président

